

CONSEIL COMMUNAL DU 28 MAI 2026

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Conformément à l'article L1122-24, §3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et à l'article 12 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, le point ci-après est porté à l'ordre du jour arrêté le 19 mai 2026 :

SEANCE PUBLIQUE

37.1. Motion relative aux visites domiciliaires - Groupe PS Thuin par Cœur.

A Thuin, le 22 mai 2026.

Par ordonnance,

La Directrice Générale,

Ingrid LAUWENS



La Bourgmestre,

Rachel SOBRY